



# MINISTÈRE DES TRANSPORTS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction générale de l'énergie  
et du climat

La Défense, le 24/04/2026

*Direction du climat, de l'efficacité énergétique et de l'air  
Sous-direction de la sécurité et des émissions des  
véhicules  
Bureau de la réglementation technique et de  
l'homologation des véhicules*

**Note à l'attention de Monsieur le Directeur du  
bureau d'enquêtes sur les accidents de  
transport terrestre**

**Nos réf.** : 134BIS

**Affaire suivie par** : Pierre Bazzucchi

*pierre.bazzucchi@developpement-durable.gouv.fr*

**Tél.** : 01 40 81 93 52

**Objet : Suites données par la DGEC à la recommandation issue du rapport concluant l'étude concernant l'accidentologie avec immersion d'un véhicule dans un cours d'eau ou un plan d'eau**

Monsieur le Directeur,

Par votre courrier du 29 octobre 2025, vous me faites part du rapport concluant l'étude ouverte le 22 juin 2021 en application du Code des transports, concernant l'accidentologie avec immersion d'un véhicule dans un cours d'eau ou un plan d'eau.

Dans ce rapport, vos services formulent la recommandation suivante adressée à la DGEC :

**« Susciter l'élaboration d'un référentiel technique (à inscrire ensuite dans une norme ou un règlement technique, au plan national ou international) permettant de vérifier la fiabilité des outils brise-vitre destinés à équiper les véhicules particuliers neufs ou en circulation. »**

Comme vos services l'ont noté dans leur rapport, les prescriptions réglementaires existantes en matière d'outils brise-vitre se limitent aux bus et autocars, et ne pourraient pas être simplement étendues aux véhicules particuliers. La question d'un référentiel technique pour l'efficacité et la fiabilité des outils eux-mêmes, indépendamment du véhicule sur lequel ceux-ci pourraient être installés, devrait être considérée en priorité dans un contexte normatif international. Mes services étudieront ainsi la procédure appropriée pour présenter cette recommandation à

[ecologie.gouv.fr](http://ecologie.gouv.fr)

Tour Séquoia  
92055 La Défense CEDEX - Tél. : 01 40 81 21 22 - <https://www.ecologie.gouv.fr/contact>

l'écosystème normatif international, en prenant l'attache du Bureau de Normalisation de l'Automobile.

J'ai noté par ailleurs votre observation concernant la multiplication (bien qu'encore marginale) des vitrages feuilletés sur les vitres latérales des voitures particulières. Bien que ce constat ne soit pas accompagné d'une recommandation à notre égard, mes services étudieront la pertinence d'une réponse réglementaire afin de contrôler ce phénomène.

Enfin, en ce qui concerne l'évacuation et l'extraction des occupants en cas d'immersion, je vous informe que le groupe de rapporteurs sur la sécurité passive de la Commission Économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE-ONU) a approuvé, en décembre 2025, la création d'une équipe spéciale sur l'ouverture d'urgence des portes. Une des priorités de cette équipe spéciale est l'écriture de prescriptions générales et de procédures d'essai pour l'ouverture des portes et des fenêtres après une submersion. Les règlements qui seront amendés sont le Règlement ONU n° 11 sur les serrures et fixations de porte, et le Règlement ONU n° 21 sur l'aménagement intérieur des voitures. Mes services suivront attentivement l'avancée de ces travaux, avec pour objectif que la situation progresse rapidement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes meilleures salutations.

L'adjoint à la directrice générale de l'énergie et du climat

Hervé VANLAER